

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Cette lettre constitue la demande d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement.
Elle concerne l'extension de la déchèterie, ainsi que la poursuite de l'activité existante sur le site.

I - IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination : Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Raison sociale : EPCI

Représentant de la personne morale : M. LEVY (Président du Syndicat Mixte Nord Dauphiné)

Siège social : 1180, chemin de Rajat – BP 25 – 38540 HEYRIEUX

Téléphone : 04 78 40 03 30

II - LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Adresse du terrain : 1 rue du Pont Rouge - 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Références cadastrales : AY 305 et 311

Extension sur les parcelles n° 951 et 962

La déchetterie se situe sur la commune de Bourgoin-Jallieu, sur la Zone Industrielle des Maines, entre l'autoroute A43 et la Zone d'Activités de la Maladière.

III - NATURE ET VOLUME DES DECHETS REÇUS

La déchèterie compte actuellement 15 à 17 bennes à quai (en fonction de l'affluence, certaines bennes sont doublées) et comptera 19 quais de vidage supplémentaires.

Elle sera étendue et modifiée.

Description des infrastructures projetées

Seront créés :

- Un local DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) de 25m² contenant des cuves/fûts d'huiles, peintures, solvants et des caisses de cartouches d'encre
- Un local comprenant :
 - ✓ les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) de 30m² contenant petits D3E (piles, mp3, téléphone, néons, ampoules), téléviseurs, ordinateurs et gros D3E (réfrigérateur, four, lave-linge),
 - ✓ une recyclerie de 30 m² (contenant électroménager, meubles, vélos, petits objets divers, vaisselle...),
 - ✓ un nouveau local gardien avec un bureau de 15.1 m², une douche de 4.6 m² et une cuisine de 5.2m². Le local gardien existant qui est désaffecté sera détruit.

Afin de simplifier et de faciliter le dépôt des déchets par les usagers, les flux seront réorganisés et collectés à l'aide des équipements suivants :

- pour les déchets non dangereux :
 - ✓ 4 bennes de végétaux de 30 m³
 - ✓ 4 bennes d'encombrants de 30 m³
 - ✓ 2 bennes de bois de 30 m³
 - ✓ 2 bennes de cartons de 30 m³
 - ✓ 3 bennes de gravats de 11 m³
 - ✓ 2 bennes de ferrailles de 30 m³
 - ✓ 1 benne de pneus de 30 m³
 - ✓ 1 benne de souches de 15 m³
 - ✓ 2 bornes de 4 m³ pour le plastique, soit 8 m³
 - ✓ des bornes pour les verres, papiers/journaux.
- pour les déchets dangereux toxiques des ménages et non industriel) :
 - ✓ une plateforme pouvant accueillir 30 unités de gros appareils électroménagers
 - ✓ une dizaine de caisses palettes, soit environ 0.7 T, pour accueillir : les acides, bases, colles, diluants ou détergents, graisses et hydrocarbures souillés, peintures, produits de traitement du bois, produits phytosanitaires, huiles de friture, aérosols et filtres à huiles,
 - ✓ 1 borne de 300 L pour les huiles de vidange, soit 270 kg,
 - ✓ 2 conteneurs de stockage de 0,3 m³ pour les piles, accumulateurs et batteries, soit 2 x 300 kg,
 - ✓ 1 caisse palette de 1,2 m³ pour les tubes néons, soit 159 kg
 - ✓ 1 caisse palette de 0,8 m³ pour les lampes basse consommation, soit 120 kg,
 - ✓ des bacs roulants pour les capsules de café.

Le tableau suivant récapitule la capacité de la déchèterie.

Désignation	Types de déchets		Capacité prévue	
	<i>Non dangereux</i>	<i>Dangereux</i>	<i>m³</i>	<i>tonnes</i>
1. Encombrants	x		120	
2 Gravats	x		33	
3 Métaux - Ferraille	x		60	
4 Papiers	x		8	
5 Cartons	x		60	
6 Végétaux	x		120	
7 Bois/souches	x		75	
8 Pneus	x		30	
9 Verre	x		8	
11 Bouteilles plastiques	x		8	
12 Collecte recyclerie	x		60	
13 DMS		x		2
14 Petits DEEE	x		2.3	0.879
15 Gros DEEE		x	22	2
16 Capsules		x	0.5	0.2

TOTAL Déchets non dangereux 584.3 m³

TOTAL Déchets dangereux 4.2 tonnes

La déchèterie pourra donc accueillir environ 585 m³ de déchets non dangereux et 4.2 T de déchets dangereux, provenant de Bourgoin-Jallieu et des communes limitrophes.

Situation du projet dans la nomenclature ICPE

Au titre des dispositions sur les installations classées pour la protection de l'environnement, les activités menées sur la déchèterie de Bourgoin-Jallieu sont concernées par la rubrique 2710 et sont soumises à **demande d'enregistrement** :

N° de rubrique	Intitulé de la rubrique	Volume de l'activité du site	Régime	Rayon d'affichage (km)
2710	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 1) Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) ≥ 7 T (A) b) ≥ 1 T et < 7 T (DC)	4.2 T	DC	-
	2) Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : a) ≥ 600 m ³ (A) b) ≥ 300 m ³ et < 600 m ³ (E) c) ≥ 100 m ³ et < 300 m ³ (DC)	585 m ³	E	-

Le projet d'extension de la déchèterie n'est pas soumis aux rubriques suivantes :

2711 : Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.

2915 : Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles

2920 : Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10⁵ Pa, et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW.

IV - MODE D'ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS

A la déchèterie, les déchets collectés sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adaptées :

- o Végétaux – Compostage chez Agrocompost à Eyzin Pinet
- o Gravats – Carrière chez Perrier TP
- o Encombrants – Enfouissement en CSDU à Cessieu
- o Bois – Broyage pour recyclage chez Sita Val'Aura à Bourgoin Jallieu
- o Cartons – Recyclage chez Sita Val'Aura à Bourgoin Jallieu
- o Ferrailles – Recyclage chez Arc En Ciel à Bourgoin Jallieu
- o Pneus – Recyclage chez Eurec à St Pierre de Chandieu
- o D3E – Reprise par l'éco-organisme ERP
- o Déchets Ménagers Spéciaux – Traitements spécifiques par Triadis à Beaufort
- o Huile de vidange – Retraitement par la SRRHU
- o Piles – Retraitement par la société Corepile

Les seuls produits concernés par les émanations sont les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) :

- Produits de la vie quotidienne :
Détergents, aérosols, lampes basses consommations, néons, capsules de café, piles, accumulateurs et batteries...

- Produits utilisés au jardin :
Désherbants, engrais, pesticides, produits d'entretien des piscines,....

- Produits de bricolage :
Collé, vernis, diluants, peintures, solvants, produits de traitement du bois, huiles,...

Ces déchets sont stockés à l'intérieur de fût ou de bidons étanches dans les locaux spécifiques aux DMS. Ces locaux sont eux même équipés de cuves de rétention en cas de fuite et sont ventilés.

Le nettoyage du site se fait au nettoyeur à haute pression. Les eaux sont stockées et traitées sur site avant de rejoindre le réseau pluvial.

V - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le SMND est un établissement public de coopération intercommunale, administré par un conseil communautaire qui élit en son sein un(e) président(e) et des vice-président(e)s formant ainsi le bureau communautaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le SMND en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères, compte 69 communes dont Bourgoin-Jallieu, dont les communautés de communes suivantes :

- ✓ la Communauté de Communes de la vallée de l'Hien
- ✓ la Communauté de Communes des collines du Nord Dauphiné
- ✓ la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu
- ✓ la Communauté de Communes de l'Est lyonnais
- ✓ La communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

La déchèterie est financée par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Elle est surveillée par deux gardiens aux horaires d'ouverture. Un chauffeur est chargé de l'enlèvement des bennes du lundi au vendredi de 4h à 11h. D'autres chauffeurs évacuent les bennes jusqu'à 16h et les samedis de 4h à 18h.

Fait à ...Heyrieux....., le ...12/10/08... 12/01/09

Le Président

M. LEVY

